



Centre socio-culturel La Maison Nouvelle

9 rue du Haut Vinage

59290 Wasquehal

03 20 89 70 80

[www.lamaisonnouvelle.fr](http://www.lamaisonnouvelle.fr)

[contact@lamaisonnouvelle.fr](mailto:contact@lamaisonnouvelle.fr)

# PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 3-10 ANS 2018 - 2019

I/ Le projet de l'association

II/ Les objectifs du projet pédagogique

III/ Les lieux d'accueil

IV/ L'accueil du parent

V/ Une journée au centre de loisirs

- Journée type et horaires
- La garderie
- Le repas
- Le temps calme
- L'ouverture du centre de loisirs

## **I/ Le projet Associatif**

Le centre socio-culturel La Maison Nouvelle est une association loi 1901, c'est avant tout un lieu d'animation de la vie sociale qui associe, dans une démarche fédératrice, des habitants, des bénévoles, des professionnels pour créer les conditions d'un mieux vivre ensemble.

C'est un lieu ressource d'activités et de services, nourri d'initiatives citoyennes, qui donne vie au projet de développement éducatif, social et culturel mis en œuvre avec de nombreux partenaires dans une dynamique de mobilisation des habitants.

La Maison Nouvelle (LMN) s'adresse à tous, des nouveaux nés aux aînées. Elle vise à renforcer le lien social et familial, la relation entre parents et enfants, développer les solidarités, favoriser l'épanouissement de tous et de chacun.

Notre association propose de nombreuses rencontres familiales et accorde une attention particulière à la fonction parentale. Nous participons activement depuis 2008 à l'animation du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Le projet 2017 – 2020 du centre de loisirs s'inscrit dans un projet de structure global labélisé avec un agrément délivré par la CAF et une habilitation de la DDCS. (CF rapport d'activité de la précédente assemblée générale)

## **II/ Objectifs 2016 – 2020 déclinés lors du renouvellement d’agrément 2016**

### **Axe 1 : Promouvoir l’envie de découvrir et de s’ouvrir aux autres en :**

- Adaptant une démarche éducative et pédagogique qui favorise l’initiative et la prise en compte de l’enfant.
- Sensibilisant et formant les équipes éducatives aux leviers de l’envie d’agir ensemble.
- Associant les parents, toujours !
- Permettant aux bénévoles, aux habitants de transmettre ou de partager un savoir-faire.

### **Axe 2 : Renforcer les liens entre l’ALSH et les structures associatives et éducatives locales en :**

- Participant à des événements ou projets inter-quartiers proposés par la commune ou associations locales
- Organisant des événements ou des temps forts qui associent les structures partenaires locales
- Développant les rencontres enfants / séniors

### **Axe 3 : Favoriser l’inclusion des familles en :**

- Organisant des animations ponctuelles ouvertes à tous les enfants au cœur du quartier
- Facilitant les démarches administratives d’inscription
- Adaptant nos accueils à la diversité du public et à ses besoins spécifiques

### **Axe 4 : Promouvoir l’accès aux loisirs, l’ouverture culturelle et l’expression artistique des enfants en :**

- Mettant en place des projets artistiques et culturels qui s’animent à partir des appétences de chacun.
- Accompagnant les transitions numériques par la création et l’expression.
- Favorisant la mobilité et la citoyenneté.
- Appliquant une tarification adaptée aux capacités contributives des familles.

### **Axe 5 : Développer des dynamiques et des complémentarités territoriales en :**

- Participant à des événements locaux qui valorisent la créativité et les compétences psycho-sociales des jeunes.
- Mener des actions culturelles et artistiques inter-structures avec des acteurs jeunesse du territoire

### III/ Les lieux d'accueil :

- **La salle Initiative** : La Maison Nouvelle dispose d'un espace dédié au centre de loisirs (Salle initiative, face à l'école Charles Perrault). Cette salle accueille les enfants du centre de loisirs durant les périodes scolaires.
- **L'école Charles Perrault** : Nous disposons d'une partie des locaux de l'école (le réfectoire, le dortoir, toilettes, salle de motricité, et la cours), pour les accueils en périodes scolaires et pendant les vacances scolaires.
- **Le centre socio-culturel** : Voisins de l'école, le bâtiment central de La Maison Nouvelle est situé 9 rue du Haut Vinage, ces locaux comptent une salle polyvalente dotée d'espace ressources numériques, et d'un multi accueil (fermé le mercredi) qui reçoit l'accueil de loisirs 3-5 ans le mercredi en fonction des projets.

### IV/ L'accueil du parent

Le parent est notre partenaire privilégié et l'accueil de la relation parent-enfant est au cœur de notre projet associatif, c'est l'affaire de toute l'équipe.

Au sein de nos différents accueils, de la petite enfance à l'adolescence, nous prenons en compte son avis, son témoignage, ses inquiétudes, ses idées, son expérience, ses compétences qui constituent le terreau de notre projet éducatif.

Nous proposons à chaque période de vacances des « accueils café » / « activités partagées » où les parents sont conviés à passer un moment de la matinée en compagnie des enfants et de l'équipe pédagogique. Des accueils parents en fin de périodes de vacances sont également organisés sous différentes formes (goûters spectacle, animations, restitutions...).

Un travail est mené tout au long de l'année avec l'équipe du centre socio-culturel La Maison Nouvelle. Avec le multi accueil : les enfants âgés de 3 ans et plus peuvent être amenés, avec l'accord des parents, à participer à une animation au centre de loisirs. Une passerelle peut également être réalisée entre les 3-5 ans et les 6-10 ans, idem des 6-10 ans aux ados.

L'implication des familles est possible également dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et/ou dans le cadre des sorties familles proposées par la structure.

## V/ Journée type des mercredis en périodes scolaires :

Horaires	Mercredi
08h30 - 09h00	Accueil garderie
09h00 - 12h00	Temps d'activité
12h00 - 13h30	Repas+ temps calme
13h30 - 17h00	Temps d'activité
17h00 - 18h30	Garderie

### **L'équipe d'animation :**

Nos animateurs diplômés accueillent 12 enfants âgés 6 à 10 ans et un groupe de 16 enfants chez les 3-5 ans.

Des bénévoles sont mobilisés lors de sorties nécessitant un plus grand encadrement, les parents peuvent également être sollicités pour participer à certains ateliers et ainsi maintenir ce lien Parents/Enfants.

## Journée type en période de vacances scolaires :

Horaires	Vacances scolaires
08h15 - 09h00	Accueil garderie
09h00 - 12h00	Temps d'activité
12h00 - 13h30	Repas + temps calme
13h30 - 17h00	Temps d'activité
17h00 - 19h00	Garderie

### **L'équipe d'animation :**

Les accueils de loisirs en périodes de vacances scolaires sont encadrés par une équipe diplômée et notamment par les animateurs permanents de la structure, permettant ainsi de donner un repère important pour certains enfants d'une part et également de former des animateurs BAFA stagiaires.

En périodes de vacances, nous accueillons jusqu'à 24 enfants âgés de 6 -10 ans, idem pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.

### **La garderie :**

L'accueil de la garderie se déroule dans la salle d'activités du bâtiment annexe. Deux animateurs y sont toujours présents pour accueillir les parents et les enfants et échangés ensemble. L'occasion de faire un point

avec les parents, de proposer d'autres activités, de présenter les activités du jour... Les fiches de présences sont complétées au fur et à mesure de l'arrivée des enfants. Une régularisation de la garderie devra être effectuée par les parents si la garderie n'était pas prévue lors de l'inscription.

### **Les repas :**

Le temps du repas a lieu au réfectoire de l'école Charles Perrault mis à notre disposition durant les mercredis récréatifs ainsi que pendant les vacances scolaires.

Nous sommes livré par la société API chaque jours durant les vacances, le service et la préparation est assuré par notre équipe formée aux règles HACCP en vigueur.

Nous pouvons lors de l'inscription des repas classiques ou des repas végétariens (CF. Dossier d'inscription). Les enfants mangent avec l'équipe d'animation pendant le repas car c'est un moment tout aussi important que les temps d'activités.

### **Le temps calme :**

Ce sont des temps proposés aux 3-5 ans et aux 6-10 ans à la fin du repas. Une sieste est proposée aux plus petits grâce aux dortoirs disponibles au sein même de notre structure mais également à l'école Charles Perrault durant les vacances. Des temps lecture, jeux calmes, loisirs créatifs... sont proposés aux plus grands.

### **Projets locaux et partenariats :**

La mission d'un centre socio-culturel est d'agir sur le développement social local, le travail avec les structures associatives de proximité, la ville de Wasquehal est important est permet aux enfants de participer à des projets locaux, de croiser d'autres publics, de participer à des temps forts, autres que ceux présentés par le centre social. C'est aussi l'occasion pour l'équipe d'encadrement de mener des échanges avec les enfants sur des sujets de société.

(exemples de projets locaux : la semaine Bleue, Le carnaval, expositions, tournois sportifs inter-structures...)



## REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

### Des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement (ACMSH)

L'Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement (ACMSH) organisé par La Maison Nouvelle est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord :

Il est encadré par une équipe d'animation composée de professionnels compétents et expérimentés, attentive au bien-être de chaque enfant et de tous les enfants.

Le descriptif des objectifs de l'ACMSH et du fonctionnement général est résumé dans le projet pédagogique fourni.

#### \*\* ADHÉSION

Pour participer aux activités de La Maison Nouvelle, il faut adhérer à l'association. L'adhésion est familiale et prend effet à la date de l'inscription et ce jusque fin Août 2019.

<i>Wasquehalien</i>	<i>Non-Wasquehalien</i>
12 €	14 €

#### \*\* TARIFICATION

La participation financière tient compte du quotient familial ou à défaut du dernier avis d'imposition. (cf. annexe page 4).

Le règlement des activités se fait obligatoirement lors de l'inscription, soit par chèque, espèces ou chèque vacances ANCV.

**RAPPEL : Les inscriptions sont fermes et définitives.  
Aucune modification, ni remboursement n'est possible.**

#### \*\* TEMPS D'ACCUEIL

##### ➤ ACMSH 3/10 ans

Le mercredi et durant les vacances scolaires (du lundi au vendredi), plusieurs formules d'accueil sont proposées : CF : Projet Pédagogique

- Pour le bon fonctionnement des activités, le respect des horaires est indispensable.
- Si ces horaires ne sont pas tenus, l'équipe d'animation pourra refuser l'accueil de l'enfant.
- Les adultes comme les enfants se doivent de respecter les lieux qui les accueillent. Ne pas détériorer le matériel prêté, les jeux utilisés. Ne pas manquer de respect envers un autre enfant ou adulte.
- Pour tout manquement à ces règles le parent sera informé. Si ces manquements devenaient répétitifs, ou en cas d'attitude agressive ou violente le responsable référent se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant du centre de loisirs.

- ⇒ Attention, quand le centre de loisirs est en sortie, **les horaires sont susceptibles d'être modifiés**. Merci de consulter le programme d'activités ou l'équipe d'encadrement.
- ⇒ Un accueil en demi-journée avec repas peut être envisagé sous conditions, le cas sera étudié avec les parents lors de l'inscription.

## GARDERIES

Possibilité de garderie (sur inscription uniquement) :

	<i>Période scolaire (Mercredis)</i>	<i>Vacances scolaires</i>
MATIN	8h30 à 9h00	8h15 à 9h00
APRES-MIDI	17h à 18h30	17h à 19h00

## \*\* INSCRIPTIONS

**Pour les loisirs des mercredis, l'inscription se fera au plus tard le mercredi précédant la venue de l'enfant.**

Pour la période des vacances, nous vous proposons un planning avec les dates d'inscriptions.

Conformément à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord, le nombre de places est limité.

**Nous vous informons également que la Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission.**

**Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.**

### ➤ Dossier d'inscription

Documents à fournir :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire complétée
- Attestation d'**assurance** extra-scolaire ou responsabilité civile
- Attestation (de moins de 3 mois) de la **CAF** précisant le montant des prestations perçues et le quotient familial ou à défaut le dernier avis d'imposition
- Règlement intérieur signé
- Photocopie(s) des vaccinations



➤ **Jours et Horaires d'inscription pour les Mercredis et les vacances scolaires :**

Mardi de 14h à 19h  
Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00  
Vendredi de 14h à 17h00

➤ **Tableau des périodes d'inscription des vacances scolaires :**

Période inscription	Adhérents de plus d'un mois	Nouveaux Adhérents*
Vacances d'Automne	Du 24 Septembre au 12 Octobre ( <b>Tout adhérent</b> )	
Vacances de Décembre	Du 19 Novembre au 14 Décembre	Du 26 Novembre au 14 Décembre
Vacances d'Hiver	Du 08 Janvier au 01 Février	Du 15 Février au 01 Février
Vacances de Printemps	Du 05 Mars au 29 Mars	Du 12 Mars au 29 Mars
Vacances d'Été	Du 4 Juin au 28 Juin	Du 11 Juin au 28 Juin

\* **Adhésion de moins d'un mois à la date d'inscription**

**RAPPEL :**

Au-delà, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles et ne comprendront pas le repas (demi-journée, ou journée sans repas uniquement).

**\*\* AUTORISATIONS PARENTALES:**

**RAPPEL :** Toutes les personnes (autres que les parents), souhaitant récupérer un enfant devront être inscrites dans le dossier administratif et présenter leurs papiers d'identité à l'équipe d'encadrement (carte d'identité, passeport...).

Civilité : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme Nom : _____ Prénom : _____ <input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Responsable légal	<b><u>Date et signature :</u></b> (précédée de la mention « Lu et approuvé »)
---	--

**\*En 2 exemplaires, un pour la famille, un pour La Maison Nouvelle.**

# ANNEXE

## Tarification des accueils de loisirs 2017/2018

\*  
\*\* Sans repas

Nouvelle tarification matin (3h)		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	0,62	0,75
370-499	0,96	1,15
500-700	1,47	1,76
701-830	2,04	2,45
831-1000	2,55	3,06
1001-1250	3,06	3,67
1251-1500	7,87	4,59
plus de 1501	5,1	6,12

Nouvelle tarification après-midi (3,5h)		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	0,73	0,87
370-499	1,12	1,35
500-700	1,72	2,06
701-830	2,38	2,86
831-1000	2,98	3,57
1001-1250	3,57	4,28
1251-1500	4,46	5,36
plus de 1501	5,95	7,14

Nouvelle tarification matin + après-midi (6,5h)		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	1,35	1,62
370-499	2,08	2,5
500-700	3,19	3,83
701-830	4,42	5,3
831-1000	5,53	6,63
1001-1250	6,63	7,96
1251-1500	8,29	9,95
plus de 1501	11,05	13,26

\*  
\*\* Avec repas

Nouvelle tarification matin + repas (4,5h)		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	1,23	1,48
370-499	1,84	2,21
500-700	2,81	3,37
701-830	3,86	4,63
831-1000	4,83	5,79
1001-1250	5,79	6,95
1251-1500	7,24	8,69
plus de 1501	9,65	11,58

Nouvelle tarification journée avec repas (8h)		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	1,96	2,35
370-499	2,96	3,56
500-700	4,52	5,43
701-830	6,24	7,49
831-1000	7,8	9,36
1001-1250	9,36	11,23
1251-1500	11,7	14,04
plus de 1501	15,6	18,72

\*  
\*\* Garderie

Nouvelle tarification garderie		
QF	Wasquehaliens	Non Wasquehaliens
0-369	0,35	0,45
370-499	0,45	0,65
500-700	0,70	0,90
701-830	0,90	1,10
831-1000	1,10	1,35
1001-1250	1,35	1,70
1251-1500	1,70	2,10
plus de 1501	2,25	2,80